

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	71

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	21

Vote Pour :	71
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

18 FEVRIER 2025

Date d'Affichage

18 FEVRIER 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Max MOULIS, Stéphanie NADAÍ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE à Jean TKACZUK, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Dominique BOYER à Claire VILLENEUVE, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christophe HERIN, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Christelle HARDY à Lahcène BAAZIZ, Elisabeth LOYER à Marie-Claire MATE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO à Christian PERO, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Ann BARNES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Bernard EGUILUZ, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Jacques TISSERAND

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°17_2025

ACTES : 7.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 02- Rapport d'Orientation Budgétaire 2025**Exposé des motifs**

Conformément à l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget doit être précédé dans un délai de deux mois d'un Rapport d'Orientation Budgétaire

(ROB). Ce rapport donne lieu à un débat. La tenue de ce dernier a pour vocation d'éclairer le vote des élus.

Il doit notamment comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement
- la présentation des engagements pluriannuels
- la structure et la gestion de l'encours de la dette
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération
- des informations relatives à la durée effective du travail

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2312-1 et L5211-36,
Considérant la présentation en Commission Finances et Moyens Généraux du 12 février 2025,
Considérant la présentation en Conférence des Maires du 17 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 sur la base du rapport élaboré à cet effet ci-annexé.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 04 MARS 2025

- publication - mise en ligne

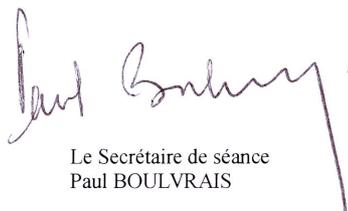
Le 04 MARS 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR